

# PECARO vs HarmoS

YVES DELAMADELEINE  
COLLABORATEUR SCIENTIFIQUE SG CIIP

*Dans l'état actuel des travaux, un point d'interrogation devrait systématiquement accompagner toute réflexion associant ces deux projets. Ces quelques lignes s'efforceront d'établir une comparaison, forcément embryonnaire étant donné le flou qui entoure aujourd'hui l'opérationnalisation de certains aspects des concepts qui fondent PECARO et HarmoS.*

L'Institut de recherche et de documentation pédagogique IRDP (Behrens et al., 2004) ont mené une étude comparative des deux projets et mettent en regard leurs objectifs, à savoir :

PECARO	HarmoS
Etablir un projet de formation de l'élève, officiel et commun pour la Suisse romande, permettant d'harmoniser les plans d'études cantonaux et devant favoriser l'émergence d'une vision commune du projet éducatif de l'école publique.	Harmoniser la scolarité obligatoire en Suisse en fixant de façon contraignante et à l'échelon national, des niveaux de compétences minimales pour l'école obligatoire et ceci dans quatre disciplines clefs : langue d'enseignement, langues 2, mathématiques et sciences.

Très justement, cette étude met en évidence la similitude des deux projets dans leur souci de coordination mais elle montre que si l'un, PECARO, vise l'harmonisation des plans d'études au travers d'un cadre de référence (input), l'autre, HarmoS, évalue le produit de la formation (output) à différentes étapes de la scolarité.

Par contre, superposer les balises PECARO et les standards HarmoS n'a pas de sens : les balises sont des indications sur ce que l'élève doit arriver à maîtriser au cours d'un cycle – mais au plus tard à la fin de celui-ci – alors que les standards évaluent des performances de l'élève à la fin d'un cycle. PECARO améliore le pilotage du système scolaire par une approche du côté de la didactique et de l'évaluation formative, HarmoS vise le même objectif par une obligation de résultats (évaluation bilan).

Depuis l'année 2004, les deux projets ont évolué. Au niveau suisse, la CDIP a été amenée à renforcer la collaboration intercantonale en adoptant des plans d'actions coordonnés et en préparant l'introduction des standards de formation. Ce processus est mené en parallèle avec le débat au sujet des articles constitutionnels sur l'éducation, soumis au peuple le 21 mai 2006, et devra déboucher sur une proposition d'accord intercantonal en 2007 (CDIP, 2006).

Au niveau régional, la création de l'Espace romand de la formation devrait conduire progressivement à fixer le début de la scolarité obligatoire à quatre ans et permettre de travailler à la création de cycles pédagogiques tels que décrits dans le PECARO. De plus, la CIIP souhaite renforcer la qualité de l'école publique en créant des tests de référence sur la base d'objectifs communs (décrits dans le PECARO) et en déterminant des profils de compétence en fin de scolarité obligatoire. Ceux-ci devraient mieux assurer le passage de l'école obligatoire aux filières du secondaire II et documenter les acteurs du post-obligatoire sur les capacités de l'élève à la fin du niveau 11 (nouvelle graduation de l'enseignement obligatoire - CDIP, 2006).

Il faut signaler encore ici deux éléments apparus ces derniers mois et qui vont influencer les travaux menés dans le cadre de PECARO et d'HarmoS :

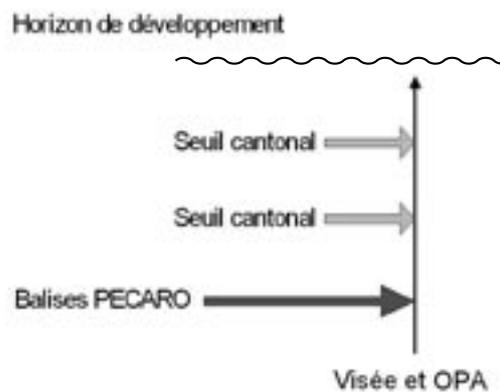
- la volonté alémanique de créer un plan d'études commun ;
- la traduction du PECARO en un plan d'études commun, par plusieurs cantons romands et, depuis peu, par tous les cantons romands.

La conséquence du premier point est que les standards HarmoS serviront vraisemblablement de base à la définition du

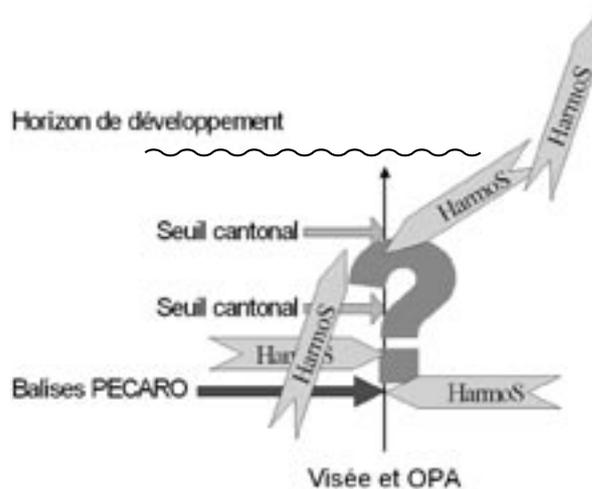
plan d'études pour la Suisse alémanique. Du second point pourra découler une définition plus précise des balises PECARO, grâce à la collaboration instaurée entre le groupe de suivi PECARO et les groupes intercantonaux qui traduisent le plan cadre, les cantons définissant ensuite les seuils minimaux selon leurs caractéristiques propres.

La question qui subsiste est de savoir où se situeront les standards HarmoS, dans les disciplines qu'il est prévu d'équiper de cet outil, par rapport aux seuils minimaux définis par les cantons à partir du PECARO. Les travaux menés dans les consortiums HarmoS actuellement ne permettent pas de répondre à cette question qui pourrait s'avérer cruciale dans les mois à venir.

### Le système PECARO pour un domaine et pour un cycle



### HarmoS et le système PECARO pour un domaine et pour un cycle



#### Bibliographie

Behrens, M., Kaiser, C.-A., Nidegger, C., Reith, E. et F. Gabriel – PECARO et HarmoS. Eléments comparatifs, enjeux et questions. IRDP, 2004.

CDIP – Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire, Concordat HarmoS. Berne, 2006.

CIIP – Convention scolaire romande. Neuchâtel, 2006.

CIIP, Groupe de suivi PECARO – Apport du Groupe de suivi à la réflexion sur la comparaison entre PECARO et HarmoS. Neuchâtel, 2004.